

REPUBLIQUE FRANCAISE		
Département du BAS-RHIN		Arrondissement de STRASBOURG
Nombre de Conseillers : 15		<i>Séance du</i> jeudi 6 février 2025
Présents : 12	<u>Date de la convocation</u> :	<u>Président de séance</u> : W. DE VREESE
Procurations : 3	Le 29 janvier 2025	<u>Secrétaire de séance</u> : N. CAQUELIN
Absent excusé : 0		

Commune d'OSTHOFFEN

Délibération n° 03/2025

Présents : M. Wilfrid DE VREESE, Mme Edith FOURNAISE, Mme Isabelle GRAFF, M. Daniel KOENIG, M. Lucas LETT, Mme Anne MARTIN, Mme Sylvie MEHN, M. Bernard PAULUS, Mme Marie-Josée STROH, M. Pierre THUMANN, Mme Anne SCHIFF dit SARMOIS et M. David WEIL

Procurations : Mme Agathe DE VREESE, procuration faite à M. Wilfrid DE VREESE, M Denis GUILLEMOIS, procuration faite à Mme Isabelle GRAFF, Mme Vanessa JACQUES, procuration faite à M. Daniel KOENIG

Absent(s) excusé (s) : /

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire au 3^{ème} rang

Vu la démission de M Denis GUILLEMOIS, 2^{ème} adjoint au Maire,

Vu l'acceptation de la démission par le Préfet par lettre datée du 22 janvier 2025, notifiée à l'intéressé en date du 27 janvier 2025,

Vu la délibération 01.2025 constatant la vacance d'un poste d'adjoint au sein du Conseil Municipal, suite à la démission de M Denis GUILLEMOIS (définitive à la date du 27 janvier 2025),

Vu la délibération 02.2025 par laquelle le conseil municipal a décidé de maintenir le nombre d'adjoints au maire à trois au sein du Conseil Municipal de Osthoffen,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue,

Considérant qu'en l'absence de délibération expresse du Conseil Municipal contraire, le nouvel adjoint élu sera automatiquement classé au dernier rang des adjoints, soit au 3e rang,

Considérant qu'en l'absence de délibération expresse du Conseil Municipal contraire, le nouvel adjoint élu sera automatiquement classé au dernier rang des adjoints, soit au 3e rang,

Considérant la candidature de Madame Sylvie MEHN conseillère municipale, aux fonctions de 3e adjoint au maire,

Les membres du Conseil Municipal sont invités à procéder à l'élection à bulletin secret.

Le Conseil Municipal,

Après dépouillement, les résultats du scrutin sont les suivants ;

- nombre de votants : 15
- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15
- nombre de bulletins blancs ou nuls : 1
- nombre de suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8
- nombre de voix pour : 14

Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20250211-3-2025-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025

Madame Sylvie MEHN ayant obtenu la majorité absolue, elle est proclamée 3^e adjointe au maire et installée dans ses fonctions.

Le tableau du Conseil Municipal sera modifié en conséquence.

Votes : Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.
Suivent au registre des délibérations, les signatures de tous les Membres présents.
Pour expédition certifiée conforme et décision certifiée exécutoire.

Osthoffen, le 6 février 2025

La secrétaire de séance
Nathalie CAQUELIN



Le Maire
Wilfrid DE VREESE





Accusé de réception en préfecture
067-216703637-20250211-3-2025-DE
Date de télétransmission : 11/02/2025
Date de réception préfecture : 11/02/2025